

Compte rendu de la première rencontre du Comité de surveillance concernant la problématique de la bande aménagée à l'arrière des propriétés de la rue Bénoni-Robert, tenue à la salle des pléniers de l'hôtel de ville, sise au 777 rue Laurier, le 20 juin 2018 à 19h.

PRÉSENCES

Résidents de la rue Bénoni-Robert

1118 Lysanne Cordeau et Mario Perron
1130 Sylvie Laramée et M. Prud'Homme
1140 Christiane Brouillette
1154 Maryse Moreau et Gilbert Parent

Ville de Beloeil

Réginald Gagnon, conseiller – District #7
Mario Lachapelle, directeur adjoint – Service des travaux publics

Sylvie Lacombe, secrétaire à la Direction générale | Bureau du citoyen est présente pour consigner les notes.

La réunion débute à 18h55 et monsieur Gagnon souhaite la bienvenue à tous.

L'optique ce soir est de déterminer les prochaines étapes de ce que l'on veut faire pour régler la problématique existante. Sur ces paroles il cède la parole à Mario Lachapelle.

Depuis notre dernière rencontre, le directeur adjoint mentionne qu'est allé sur le terrain faire un topo de la situation afin d'élaborer un plan match réaliste à la situation existante. Il serait très intéressant de garder le concept d'investissement mis de l'avant à l'époque en tenant compte de la philosophie de naturalisation.

Suite à ces constatations Mario a fait quelques démarches en approchant notamment l'organisme NAQ, des entrepreneurs et autres intervenants pour qu'ils nous soumettent une offre de services. Après estimation, une équipe composée de 8 à 10 personnes travaillant 40 heures serait nécessaire pour arracher la mauvaise herbe manuellement, procéder à un dégagement à l'intérieur d'une bande d'un mètre, faire le ménage des essences nuisibles et grimpantes sur les clôtures, et ce, pour l'ensemble de la rue Bénoni-Robert. Nous sommes présentement en attente des soumissions.

En principe, voici les prochaines à venir :

25 juin	Réception des propositions
Début juillet	Adoption et approbation du conseil municipal de la proposition retenue
Mi-juillet	Début des travaux

Le directeur adjoint mentionne qu'il va veiller à ce qu'un entretien vigoureux soit fait sur une base régulière (3 fois par mois pour l'entretien du corridor). Mario rappelle qu'il faut prendre le temps d'enlever l'herbe manuellement et faire la revalorisation des différentes espèces; ce qui n'est vraiment pas évident malgré le petit montant budgétaire alloué.

Les membres du comité de surveillance nous demandent s'il serait possible de leur remettre copies des soumissions. Légalement, nous ne pouvons remettre ces documents. Cependant, nous convenons de transmettre toute l'information par courriel aux membres.

ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

Avant d'établir un échéancier des travaux, le directeur adjoint a pris en considération les points suivants, à l'effet que :

- les arbres et arbustes couvrent le 2/3 de la superficie
- la transplantation des plants les plus imposants devra être effectuée avec une mini excavatrice
- les trous laissés vacants devront être remplis avant de procéder à l'ensemencement de la bande défrichée
- la distance à parcourir représente environ 1,1 kilomètre
- le paiement pour la main-d'œuvre sera un enjeu primordial

Si nous prenons en considération tous les éléments ci-haut mentionnés et voulons respecter un échéancier réaliste selon le budget alloué pour ce projet, voici ce qui est proposé par Mario Lachapelle.

Juillet | Août Enlèvement des mauvaises herbes, des plantes envahissantes empiétant sur les propriétés situées dans la zone près des clôtures ainsi que la taille seulement aux arbustes

Septembre | Octobre Mettre l'effort pour la relocalisation des arbustes sauf ceux que nous risquons de perdre par le froid hivernal. Dans un contexte idéal, l'ensemencement (idéalement un mixte de trèfles et autres semences) devrait être aussi effectué à cette période de l'année afin que cela prenne au printemps 2019

L'approche envisagée pour 2018 | 2019 sera le respect du couloir d'un mètre. Par la suite, en ce qui a trait aux arrières lots, les demandes particulières seront étudiées cas par cas.

Monsieur Gagnon rappelle que la majeure partie du budget serait probablement englouti cette année par la première phase. Si nous ne sommes pas capables d'atteindre à 100% tout ce qui était prévu, il mentionne que la relocalisation sera reportée l'an prochain car l'important dans l'immédiat c'est d'enrayer les irritants. L'objectif principal à considérer est de laisser un couloir d'un mètre (concept idéal).

CONCLUSION

Les résidents sont en accord avec l'échéancier et les mesures proposés par l'administration municipale et remercie pour ce beau travail effectué à leur égard.

Quelques préoccupations sont cependant soulevées et les membres du comité de surveillance voudraient qu'elles soient prises en considération. Entre autres, ils aimeraient que la Ville accompagne le soumissionnaire retenu pendant la durée des travaux afin de s'assurer qu'un suivi soit effectué correctement, puis ils remettent en question l'approche de Suzanne Bachand voulant garder la zone à l'état naturel.

Mario Lachapelle intervient et rassure les résidents en mentionnant que suite à un appel téléphonique à madame Bachand, il leur confie qu'en tant que professionnelle elle est bien consciente des enjeux et que l'organisme Nature-Action Québec assumera sa part de responsabilités par l'absorption d'une partie des travaux à effectuer.

Pour ce qui est du suivi des travaux par la Ville, nous n'avons pas les ressources suffisantes pour le faire tenant compte que l'on parle ici d'un grand couloir et qu'un travail méthodique est à faire. Le directeur adjoint assure par contre un suivi initial au départ des travaux et des suivis sporadiques par la suite.

Tous s'entendent à ce que l'information pertinente ou tout avancement relié à ce dossier soient transmis via l'envoi d'un courriel par la secrétaire à la direction générale.

Monsieur Réginald Gagnon remercie chaleureusement tous ceux présents ce soir.

Rédigé par : Sylvie Lacombe, secrétaire
Direction générale
Bureau du citoyen

